

La Fnadir s'étonne de la gageure que représente l'objectif d'enseignements communs aux élèves, apprentis et stagiaires de la formation

« Quel est l'objectif poursuivi ? Pourquoi l'offre du potentiel de formation des EPLE (établissements publics locaux d'enseignement) doit-elle passer par [le] mixage [des élèves, apprentis et stagiaires de la formation au sein de mêmes enseignements] ? Quid de la logique pédagogique retenue ? Ne substitue-t-on pas une logique d'équilibre financier à une démarche pédagogique cohérente ? » Par cette série de questions, la Fnadir (Fédération nationale des associations régionales des directeurs de centres de formation d'apprentis) marque son incompréhension face au développement du groupement dans une même classe des élèves, des apprentis et/ou des stagiaires de la formation professionnelle. Cet objectif est prévu par une note de service du 11 mai 2010 de la rectrice de l'académie de Rouen, Marie-Danièle Campion, adressée aux proviseurs des lycées professionnels et des lycées publics ainsi qu'aux EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté).

Pour la Fnadir, « à l'heure où les recteurs entendent 'offrir le potentiel de formation des EPLE à l'ensemble des publics', il est utile de mettre en perspectives les véritables gageures induites par les circulaires et de rappeler des vérités sur l'apprentissage ».

Au travers de sa note de service, Marie-Danièle Campion affiche l'objectif de renforcer le « mixage des publics » en formation dans les EPLE dès la rentrée scolaire 2010 en offrant « le potentiel de formation de l'EPLE à l'ensemble des publics » quel que soit leur statut, et en mutualisant « les pratiques pédagogiques ».

CALQUER LA MISE EN OEUVRE SUR L'APPRENTISSAGE

La Fnadir considère ainsi que les recommandations formulées par la rectrice de l'académie de Rouen sont vouées à « l'échec » si « le mode opératoire » choisi pour les mettre en oeuvre n'est pas « calqué sur l'apprentissage et les fruits de l'expérience de ses acteurs, particulièrement depuis les lois du 16 juillet 1971 ». Pour l'association, « il s'agit de porter un vrai projet et non de répondre à de strictes contraintes d'équilibres budgétaires ; il s'agit de retenir d'autres bases que celle de la formation initiale à temps plein », à savoir : « Apprendre à partir de l'action, avoir un projet professionnel, assumer ses choix de façon autonome. »

Au final, la Fnadir souligne que les CFA (Centres de formation d'apprentis) « sont naturellement prêts à respecter ces conditions pour pratiquer le mixage et amener chacun vers l'acquisition de compétences, de connaissances et de diplômes, l'insertion professionnelle et l'excellence ».

Contact : FNADIR, Didier Guinaudie, Secrétaire national, 01 39 79 63 50, dguinaudie@afipe.fr